

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JANVIER 2018, à 19 HEURES

COMPTE RENDU SOMMAIRE (relevé des délibérations)

Le mardi 30 janvier deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MURILLO, maire.

<u>Présents</u>: François MURILLO, Maire, Thierry TOURNE, Gérald ROVIRA, Nathalie AURIAC, Gérard CAMBUS, Christian ROUCH, Carole DURAN-FILLOLA, René CLERC, Josiane BERTHOUMIEUX, Évelyne PUIGCERVER-ROLAIN, Guy PIQUEMAL, Jean-Michel DEDIEU, Laurent BOUTET, Nadège COMBET, Julie VAN EECKOUT-CEP, Jean-Pierre MORÈRE, Christiane DELORT, Bernard GONDRAN, Christian HUERTAS, Léo GARCIA et Hervé SOULA.

Absents excusés ayant donné procuration : Jeanine MERIC (procuration à Guy PIQUEMAL), Pierre LOUBET (procuration à Thierry TOURNE), Catherine MERIOT (procuration à Carole DURAN-FILLOLA), Michel GRASA (procuration à Christian HUERTAS) et Gaëlle BONNEAU (procuration à Léo GARCIA).

Absents: Luis DO ROSARIO, Sylviane POULET et Sabine CAUJOLLE.

Secrétaire de séance : Carole DURAN-FILLOLA.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2017

Administration générale et finances

- Signature d'une convention d'occupation de locaux avec l'Office de Tourisme Couserans-Pyrénées (projet de délibération n°1)
- Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (projet de délibération n°2)
- Programme pluriannuel d'investissement dans le cadre du Contrat de Ville et demandes de subventions (projet de délibération n°3)
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget (projet de délibération n°4)
- Demandes de subventions au titre de la DETR 2018 (projet de délibération n°5)
- Versement d'une avance sur subvention (projet de délibération n°6)

Questions diverses

Hôtel de ville - BP40110 - 09201 SAINT-GIRONS CEDEX - Tél : 05 61 04 03 20 - Fax : 05 61 66 38 95

 $Site: \underline{http://www.ville-st-girons.fr} \\ Courriel: \underline{contact@ville-st-girons.fr}$



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2017

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2017 est adopté.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	26
Votes pour :	24
Votes contre :	2 (H. SOULA, B.
	GONDRAN)
Abstentions:	0

N° 2018-01-01 - Signature d'une convention d'occupation de locaux avec l'office de **Tourisme Couserans-Pyrénées**

Monsieur le Maire expose que l'Office de Tourisme Couserans-Pyrénées occupe des locaux situés dans le bâtiment sis Place Alphonse Sentein, à Saint-Girons. La surface totale occupée est de 286,20 m². Afin de déterminer les modalités d'occupation et les obligations du bailleur et du preneur, il est convenu, entre les parties, de signer une convention.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention ci-après annexée. L'assemblée est invitée à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	26
Votes pour :	25
Votes contre :	0
Abstentions :	1 (B. GONDRAN)

N° 2018-01-02 – Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège réuni le 15 décembre 2017, en assemblée générale, s'est prononcé favorablement à l'unanimité, pour modifier les statuts du SDE09,

Les modifications statutaires proposées concernent principalement :

Acter le nouveau périmètre du Syndicat suite à l'adhésion de 17 communautés de

Courriel: contact@ville-st-girons.fr

Hôtel de ville - BP40110 - 09201 SAINT-GIRONS CEDEX - Tél : 05 61 04 03 20 - Fax : 05 61 66 38 95

Site: http://www.ville-st-girons.fr



communes. Les nouveaux EPCI issus de la fusion de plusieurs communautés de communes se trouvent implicitement adhérents au SDE09 au 1er janvier 2017.

- Acter le SDE09 comme syndicat mixte fermé à la carte en introduisant dans le cadre de compétence à la carte la distribution publique de chaleur et de froid.
- Acter le transfert au SDE 09 de la compétence éclairage public travaux neufs et entretien des EPCI.
- Préciser le cadre des activités annexes et complémentaires.
- Acter la représentation des EPCI au syndicat par un délégué.
- Modifier l'article 10 qui traite des recettes budgétaires du syndicat notamment les cotisations syndicales et les contributions des membres aux dépenses, fixées par délibération du comité syndical, les fonds de concours, les ressources perçues au titre des prestations inscrites dans un budget annexe.

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption des statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications statutaires et adopte les statuts présentés.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	26
Votes pour :	24
Votes contre :	1 (H. SOULA)
Abstentions:	1 (B. GONDRAN)

N° 2018-01-03 - Programme pluriannuel d'investissement dans le cadre du Contrat de Ville et demandes de subventions

Monsieur le Maire expose que la commune a recensé les grands projets d'investissement du Contrat de Ville pour les années 2018, 2019 et 2020. Après avoir planifié et priorisé les projets en fonction de la capacité financière de la collectivité, les trois opérations suivantes ont été retenues :

- 1. Action 28 : L'aménagement de l'îlot des Jacobins, pour un montant de 750 392 € HT.
- 2. Action 28 : La création de la Maison des Artistes et des Métiers d'Art, pour un montant de 154 627 € HT,
- 3. Action 27 : La création de la Maison du Projet et de la Citoyenneté, pour un montant de 1 260 000 € HT.

Courriel: contact@ville-st-girons.fr

Hôtel de ville - BP40110 - 09201 SAINT-GIRONS CEDEX - Tél : 05 61 04 03 20 - Fax : 05 61 66 38 95



A la suite du comité des financeurs du 13 décembre dernier, les plans de financement ont été établis comme suit :

1. Aménagement de l'îlot des Jacobins :

	Feder	Etat	Région	Départe- ment	Autofinance -ment
Taux d'intervention	34,00%	20,00%	10,00%	16,00%	20,00%

2. Création de la Maison des Artistes et des Métiers d'Art :

	Feder	Etat	Région	Départe- ment	Autofinance -ment
Taux d'intervention	34,00%	20,00%	10,00%	16,00%	20,00%

3. Création de la Maison du Projet et de la Citoyenneté

	Feder	Etat	Région	Départe- ment	Autofinance -ment
Taux d'intervention	39,00%	20,00%	14,00%	7,00%	20,00%

Monsieur le Maire explique que ces investissements seront réalisés par tranches sur les trois prochains exercices et présente le budget alloué pour l'année 2018 :

- Aménagement de l'îlot des Jacobins : Inscription de 750 392 € HT, à savoir la totalité du programme.
- Création de la Maison des Artistes et des Métiers d'Art : Inscription de 50 000
 € HT pour l'acquisition et les frais d'acte de l'immeuble.
- Création de la Maison du projet et de la Citoyenneté : Inscription de 150 000 €
 HT pour la démolition de certains locaux et la consolidation des bâtiments.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- o de valider les plans de financement ci-dessus présentés,
- de l'autoriser à déposer les dossiers de demandes de subventions se rapportant à ces projets,
- o de l'autoriser à débuter les programmes annoncés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossier de demandes de subventions et à débuter

Hôtel de ville - BP40110 - 09201 SAINT-GIRONS CEDEX - Tél : 05 61 04 03 20 - Fax : 05 61 66 38 95

Courriel: contact@ville-st-girons.fr

Site: http://www.ville-st-girons.fr



les programmes.

Monsieur GONDRAN ayant refusé de prendre part au vote, les résultats sont suivants :

Votants :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2018-01-04 – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales il est possible d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget. Aussi Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'engager et de mandater les dépenses suivantes qui seront reprises au budget primitif 2018 :

- Travaux liaison douce Quai du Gravier pour 428 500,00 TTC au 822-2315 opération 25,
- Travaux aménagement places de stationnement zone sud îlot des Jacobins pour
 112 568,40 € TTC au 822-2315 opération 30.

Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter les propositions ci-dessus détaillées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'engagement et le mandatement des dépenses sur ces deux opérations.

Monsieur GONDRAN ayant refusé de prendre part au vote, les résultats sont suivants :

Votants :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2018-01-05 – Demandes de subventions au titre de la DETR 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le programme des travaux subventionnables dans le cadre de la DETR 2018.

Hôtel de ville - BP40110 - 09201 SAINT-GIRONS CEDEX - Tél : 05 61 04 03 20 - Fax : 05 61 66 38 95

Site: http://www.ville-st-girons.fr Courriel: contact@ville-st-girons.fr



Opérations	Montant HT	Montant DETR demandé	Autofinance -ment
Ecoles y compris cantines			
Réfection des sanitaires école Oscar Auriac	14 657,60 €	5 863,00 €	8 794,00 €
Création de deux salles de classe école Saint-Alary	24 416,00 €	9 766,00 €	14 650,00 €
Acquisition de matériel informatique : Numérique à l'école	4 774,50 €	2 387,00 €	2 387,50 €
Mairies, églises, ateliers et garages communaux, cimetières			
Travaux remplacement des fenêtres 2ème étage, ensemble des cages d'escalier et aménagement rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite	112 645,13 €	33 793,00 €	78 852,13 €
Travaux de chauffage à l'église de Lédar	4 432,38 €	1 108,00 €	3 324,38 €
Voirie dont places et parkings (hors travaux d'entretien)			
Programme voirie 2018: Travaux sur diverses rues et trottoirs	162 830,13 €	30 500,00 €	132 330,13 €
Matériel de voirie			
Acquisition de divers matériels	48 485,07 €	14 545,00 €	33 940,07 €
Equipements sportifs et/ou culturels			
Maison des Artistes	50 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
Développement économique, social, environnemental			
Travaux îlot des Jacobins	750 392,00 €	150 000,00 €	600 392,00 €
Aménagement de la Maison du projet et de la Citoyenneté	150 000,00 €	45 000,00 €	105 000,00 €

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le programme des travaux cidessus et leur subventionnement DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme et son subventionnement DETR.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	26
Votes pour :	26
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2018-01-06 – Versement d'une avance sur subvention

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une avance sur la subvention qui

Hôtel de ville - BP40110 - 09201 SAINT-GIRONS CEDEX - Tél : 05 61 04 03 20 - Fax : 05 61 66 38 95

Site: http://www.ville-st-girons.fr
Courriel: contact@ville-st-girons.fr



sera accordée au Football Club de Saint-Girons et dont l'inscription est prévue au budget 2018. Le montant de l'avance est de 10 000 €.

Le conseil est invité à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement de l'avance sur subvention.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	26
Votes pour :	26
Votes contre :	0
Abstentions :	0

N° 2018-01-07 – Motion relative au maintien et au renforcement des missions et des moyens du Centre Hospitalier Ariège Couserans

- Considérant que la situation financière déficitaire du Centre Hospitalier Ariège Couserans menace à terme les missions de notre hôpital public de proximité,
- Considérant que la configuration géographique de notre territoire, et notamment l'éloignement et l'enclavement de plusieurs de nos communes dites de fond de vallée, nécessite une structure de soins adaptée au plus près de nos populations,
- Considérant enfin que la République française a le devoir d'assurer une égalité de soins sur tout son territoire en prenant en compte les disparités géographiques.

Le conseil municipal de Saint-Girons exige que la Ministre de la Santé, au travers de l'Agence Régionale de Santé, prenne toute disposition budgétaire et organisationnelle afin de pérenniser les missions de notre hôpital de proximité et de continuer ainsi à garantir la qualité de l'offre de soins de l'établissement, qui n'est pas contestée et qui est incontestable.

Le conseil municipal alerte d'autre part la Ministre de la Santé sur le fait que l'organisation de la politique de santé ne peut être uniforme sur tout le territoire national, et que doivent être pris en considération les besoins des citoyens résidant dans les zones rurales et de montagne, où les déplacements pour rejoindre un établissement de soins peuvent être très aléatoires par rapport aux zones urbaines situées à proximité des métropoles.

Le vote donne les résultats suivants :

Votants :	26
-----------	----

Hôtel de ville - BP40110 - 09201 SAINT-GIRONS CEDEX - Tél : 05 61 04 03 20 - Fax : 05 61 66 38 95

Site: http://www.ville-st-girons.fr Courriel: contact@ville-st-girons.fr



Votes pour :	26
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Questions diverses

Deux questions diverses ont été déposées par Monsieur GONDRAN se rapportant :

- au départ de l'Association Santé au Travail de l'Ariège pour Montels,
- → à l'installation de gens du voyage au Parc des Expositions.

Deux questions diverses ont été déposées par Monsieur SOULA se rapportant :

- > à la représentation de la commune de Saint-Girons en conseil communautaire,
- > à la création du chemin piétonnier reliant Palétès à Saint-Girons.

Après avoir apporté toutes précisions sur ces questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.

Le Maire, François MURILLO

Hôtel de ville - BP40110 - 09201 SAINT-GIRONS CEDEX - Tél : 05 61 04 03 20 - Fax : 05 61 66 38 95

Site: http://www.ville-st-girons.fr Courriel: contact@ville-st-girons.fr